Emploi et Développement social Canada
Employment and Social Development Canada
Canada

Le pouvoir des mots et des images



Guide pour une meilleur communication avec les personnes en situation de handicap, et à leur sujet

2024

Le pouvoir des mots et des images : guide pour une meilleur communication avec les personnes en situation de handicap, et à leur sujet

Les formats en gros caractères, braille, MP3 (audio), texte électronique, et DAISY sont disponibles sur demande en commandant en ligne ou en composant le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Si vous utilisez un téléscripteur (ATS), composez le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, 2024
Pour des renseignements sur les droits de reproduction : droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca

PDF
Nº de cat. Em12-123/2024F-PDF
ISBN 978-0-660-71316-8

Objectif

Le présent guide appuie une meilleure communication linguistique avec les personnes en situation de handicap, et à leur sujet, par l'écrit, par la parole et par les images. Il vise à promouvoir un Canada axé sur l'accessibilité et sur l'inclusion à l'égard des personnes en situation de handicap. Le guide vise à aider les fonctionnaires fédéraux et tous les autres Canadiens à communiquer avec exactitude et confiance.

Ce guide comprend des termes et des directives générales pour communiquer avec les personnes en situation de handicap et pour parler d'elles. Ce guide appuie la communication sur les sujets suivants :

- les personnes en situation de handicap;
- les types de handicap;
- les éléments liés au handicap.

Une communication efficace nécessite également une approche au cas par cas. Les termes spécifiques et les préférences utilisés pour décrire le handicap continuent de changer au fil du temps. Les groupes et les personnes ont des préférences différentes. Chaque personne en situation de handicap évolue différemment dans la société et dans le reste du monde. En cas de doute, demandez à la personne concernée de vous indiquer les termes qu'elle préfère. La gentillesse, l'ouverture et la curiosité sont essentielles lors de la communication sur le handicap. Ce guide se veut une ressource pour favoriser la communication; il ne doit pas être perçu comme un code strict ou un règlement.

Contexte

Des données récentes montrent l'importance des enjeux liés au handicap au Canada. Selon l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2022, 8 millions de Canadiens âgés de 15 ans et plus ont un ou plusieurs handicaps. De nombreuses personnes en situation de handicap au Canada continuent d'être confrontées à des obstacles importants dans leur vie quotidienne. Il s'agit notamment d'obstacles à l'emploi, à la sécurité financière et à l'inclusion sociale. Les attitudes et la discrimination de la société peuvent être les obstacles les plus difficiles à surmonter. Parfois, les deux sont liés. Les barrières sociétales nuisent à la pleine acceptation et à l'inclusion des personnes en situation de handicap ainsi qu'à leur pleine participation à la société. En 2020, plus de la moitié des plaintes acceptées par la Commission canadienne des droits de la personne concernaient des questions de handicap.

Le Canada travaille à rendre la société inclusive et accessible pour les personnes en situation de handicap. En 2010, le Canada a adhéré à la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies. Le principe « Rien pour nous sans nous » a guidé l'élaboration de la Convention. Il signifie que les personnes en situation de handicap et les organisations qui les représentent doivent être impliquées dans tous les dossiers qui les concernent. La Convention énonce ce que les pays qui en font partie doivent faire pour s'assurer que les personnes en situation de handicap jouissent des mêmes droits que toutes les autres. Cela inclut la promotion et la protection de la

pleine et égale jouissance des droits de la personne des personnes en situation de handicap. Cela inclut également la participation de la communauté des personnes en situation de handicap pour la mise en œuvre de la Convention. Le principe « Rien pour nous sans nous » a changé au fil du temps au Canada. On trouve souvent l'expression « Rien sans nous ».

La Loi canadienne sur l'accessibilité est entrée en vigueur le 11 juillet 2019. La Loi est l'une des lois sur les droits des personnes en situation de handicap les plus importantes depuis plus de 30 ans. Elle vise à trouver, à éliminer et à prévenir les obstacles à l'accessibilité qui sont de compétence fédérale. La Loi profite à tout le monde au Canada, mais surtout aux personnes en situation de handicap.

Parallèlement, le gouvernement du Canada a également élaboré Rien sans nous : la Stratégie sur l'accessibilité au sein de la fonction publique du Canada. Cette stratégie vise à rendre la fonction publique du Canada la plus accessible et la plus inclusive au monde.

Pour concrétiser cette vision, la fonction publique fédérale devra atteindre 5 objectifs :

1) mieux recruter, maintenir en poste et promouvoir les personnes en situation de handicap;
2) améliorer l'accessibilité de l'environnement bâti;
3) rendre les technologies de l'information et des communications utilisables par tous;
4) aider les fonctionnaires à concevoir et à fournir des programmes et des services accessibles;
5) bâtir une fonction publique accessible.

Le Bureau de la condition des personnes handicapées a actualisé ce guide pour aider les fonctionnaires à atteindre ces objectifs. Les fonctionnaires et tous les Canadiens doivent employer des termes qui respectent la dignité des personnes en situation de handicap.

Nous avons élaboré ce guide avec l'aide d'experts en matière de handicap et de personnes en situation de handicap. En 2002, nous avons publié la première version du guide. Nous l'avons mis à jour grâce à la contribution de l'ensemble du gouvernement fédéral et de personnes en situation de handicap. Cette mise à jour remplace la terminologie désuète des versions précédentes. L'objectif est de mieux aider les fonctionnaires et tous les Canadiens à communiquer avec les personnes en situation de handicap, et à parler d'elles avec exactitude et en toute confiance. En 2024, nous avons publié la nouvelle version. Nous présentons le guide sous forme de publication gratuite et téléchargeable dans l'espoir de promouvoir une large diffusion de son message. Le Bureau de la condition des personnes handicapées continuera de mettre à jour le guide avec la contribution des personnes en situation de handicap. Ce guide évoluera au fur et à mesure qu'évolueront notre compréhension du handicap et les préférences terminologiques.

Définitions et concepts clés

Audisme : l'audisme est une forme de discrimination ou de préjugé. Il cible les personnes sourdes ou présentant un déficit auditif. Il peut s'agir d'un manque de volonté à mettre en œuvre des mesures d'adaptation pour des personnes qui ont ces types de handicap.

Capacitisme : le capacitisme est un type de discrimination comparable au racisme, au sexisme ou à l'âgisme. Il implique une discrimination en faveur des personnes sans handicap. Le capacitisme est lié aux conceptions socialement construites de la « normalité » qui influencent la compréhension de la société des capacités et des handicaps. Le capacitisme, c'est aussi de croire que les personnes sans handicap sont supérieures et que le fait de ne pas être en situation de handicap est préférable ou idéal. Le capacitisme peut être intentionnel ou non. Il promeut un point de vue selon lequel les personnes en situation de handicap sont moins dignes de respect et de considération que les personnes sans handicap. Il suggère également que les personnes en situation de handicap sont moins aptes à contribuer et à participer à la société et, conséquemment, comme étant d'une valeur moindre. Il empêche l'inclusion et limite les possibilités des personnes en situation de handicap.

Conception universelle : la conception universelle est une condition de base d'une bonne conception. Elle consiste à prendre en compte les différents besoins et capacités de chacun à l'étape de la conception d'un environnement. Cela garantit que toutes les personnes, indépendamment de leur âge, de leur taille, de leurs capacités ou de leurs handicaps, peuvent accéder aux environnements, les comprendre et les utiliser. Ainsi, la conception universelle crée des produits, des services et des environnements répondant aux besoins de toutes les personnes qui souhaitent les utiliser. Si un environnement est accessible, utilisable, pratique et agréable à utiliser, tout le monde en tire avantage.

Handicap : il existe de nombreux types de handicap, et la compréhension du handicap par la société a évolué au fil du temps. La *Loi canadienne sur l'accessibilité* définit le handicap comme suit : « Déficience notamment physique, intellectuelle, cognitive, mentale ou sensorielle, trouble d'apprentissage ou de la communication ou limitation fonctionnelle, de nature permanente, temporaire ou épisodique, manifeste ou non et dont l'interaction avec un obstacle nuit à la participation pleine et égale d'une personne dans la société ».

Handicaps invisibles : les handicaps invisibles peuvent ne pas être immédiatement perceptibles. On les appelle aussi handicaps cachés ou non visibles. Un handicap invisible peut être permanent, temporaire ou de nature épisodique. Les personnes ayant un handicap invisible rencontrent aussi des obstacles à l'inclusion. Par exemple, elles vont devoir expliquer pourquoi elles auraient besoin d'une mesure d'adaptation. Des exemples de handicaps invisibles :

- la surdité;
- un trouble de santé mentale, une difficulté d'apprentissage ou une déficience intellectuelle;

- une maladie comme l'épilepsie ou l'hémophilie.

Incapacitisme : l'incapacitisme est une discrimination à l'égard des personnes en situation de handicap. Il fait référence aux obstacles, à l'exclusion et aux pratiques discriminatoires auxquels sont confrontées les personnes en situation de handicap. Contrairement au capacitisme, l'incapacitisme est axé sur l'incidence de la discrimination sur les expériences que vivent les personnes en situation de handicap. Il peut s'agir de pratiques et de suppositions qui favorisent le traitement différent ou inégal des personnes en raison de leur handicap. Ces suppositions peuvent être conscientes ou inconscientes. L'incapacitisme peut également favoriser le traitement inégal des personnes en raison d'un handicap présumé. Le terme « incapacitisme » est plus couramment utilisé dans les pays européens.

Dans certaines publications, les termes « incapacitisme » et « capacitisme » sont utilisés indifféremment. L'incapacitisme ne signifie pas la même chose que l'anticapacitisme, qui consiste à travailler contre le capacitisme.

Intersectionnalité : l'intersectionnalité est la nature interconnectée des catégorisations sociales comme le handicap, la race, la religion, la classe sociale et le genre. Les personnes ou les groupes (y compris les personnes en situation de handicap) vivent ces catégorisations différemment. Cela peut créer des systèmes de discrimination ou de désavantages qui se chevauchent et sont interdépendants. De nombreux facteurs peuvent être combinés pour affecter la vie des personnes en situation de handicap, et peuvent multiplier les obstacles auxquels elles font face.

Langage centré sur la personne et **langage centré sur l'identité :** la terminologie entourant le handicap varie en fonction de la personne et du groupe. Il existe deux formes courantes de langage : le langage centré sur la personne et le langage centré sur l'identité. Le langage centré sur la personne met l'accent sur la personne. Il privilégie des termes comme « personne en situation de handicap » ou « personne atteinte du syndrome de Down ». Le langage centré sur l'identité met l'accent sur le fait que le handicap de la personne fait partie de son identité. Il privilégie des termes comme « personne handicapée », « personne sourde » ou « personne aveugle ». Dans certains pays, comme la Nouvelle-Zélande, on encourage l'utilisation du langage centré sur l'identité. Cela est basé sur ce que dit le New Zealand Disability Strategy Revision Reference Group. Cependant, les préférences varient encore en Nouvelle-Zélande et de nombreuses personnes et organisations croient au langage centré sur la personne. Il n'existe pas d'approche standard ou universelle. Dans la mesure du possible, il est recommandé de demander à l'individu ou au groupe concerné les termes qu'il préfère. Utilisez leurs termes préférés. Ce guide utilise un langage centré sur la personne, par défaut.

Mesure d'adaptation : une mesure d'adaptation est une modification d'un environnement, d'un système ou d'un service. La mesure d'adaptation permet aux personnes en situation de handicap de bénéficier du même niveau d'accès, de participation et de possibilités que toute autre personne.

Modèles du handicap : les personnes utilisent plusieurs modèles pour définir le handicap ou les expériences des personnes en situation de handicap. Le modèle médical et le modèle social sont les plus courants. Le **modèle médical du handicap** met l'accent sur la déficience ou l'état d'une personne. Il met l'accent sur la prévention, le traitement ou la guérison du handicap. Le **modèle social du handicap** considère que les personnes sont en situation de handicap en raison des barrières existant dans la société, et non en raison de leur déficience ou de leurs différences. L'organisation sociale est perçue comme une source importante de limitation et d'expérience de handicap pour la personne. L'état ou le handicap d'une personne n'est pas un problème lorsque la société élimine les obstacles. Les discussions en matière de droits des personnes en situation de handicap tiennent compte du fait que le modèle social et le modèle médical ont tous deux une influence.

Neurodiversité : la neurodiversité fait référence à la façon dont les schémas de pensée et les traits de comportement varient chez les humains. Le terme « neurodivergent » peut être utilisé pour décrire les personnes qui s'inscrivent dans le spectre autistique et toute personne qui présente des schémas de pensée ou de comportement différents sur le plan neurologique. De même, les personnes « neurotypiques » n'ont généralement pas de schémas de pensée ou de comportements autistiques ni d'autres schémas neurologiques atypiques. Les lieux de travail qui optimisent les tâches neurotypiques peuvent ne pas répondre aux besoins des personnes en situation de handicap. Les personnes neurotypiques peuvent supposer que leur expérience du monde est la seule qui existe ou qui soit correcte.

Obstacle : un obstacle fait référence à tout ce qui empêche les personnes en situation de handicap d'être incluses ou de participer à tous les aspects de la vie et de la société. La *Loi canadienne sur l'accessibilité* définit un obstacle comme suit : « Tout élément − notamment celui qui est de nature physique ou architecturale, qui est relatif à l'information, aux communications, aux comportements ou à la technologie ou qui est le résultat d'une politique ou d'une pratique − qui nuit à la participation pleine et égale dans la société des personnes ayant des déficiences notamment physiques, intellectuelles, cognitives, mentales ou sensorielles, des troubles d'apprentissage ou de la communication ou des limitations fonctionnelles. »

Personnes handicapées ou **personnes en situation de handicap :** de légères différences entre ces expressions existent selon le contexte. L'expression « personnes handicapées » est souvent utilisée (mais pas toujours) dans un contexte international ou juridique. Cette expression s'aligne sur la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et sur la Loi canadienne sur l'accessibilité. Dans les documents de nature moins technique, l'expression « personnes en situation de handicap » est généralement recommandée.

« Rien pour nous sans nous » ou **« Rien sans nous » :** ces principes sont liés mais ne sont pas équivalents. Le principe « Rien pour nous sans nous » est guidé par la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies. Le

principe est énoncé au paragraphe (o) du préambule et à l'article 4.3 de la Convention. Ce principe concerne le devoir de faire participer les personnes en situation de handicap et les organisations qui les représentent à toutes les décisions qui les touchent. Au Canada, nous sommes en train de passer de la formule « Rien pour nous sans nous » à la formule « Rien sans nous ». Il s'agit d'intégrer les personnes en situation de handicap à toutes les initiatives, plutôt qu'uniquement aux initiatives qui les concernent. En effet, toutes les initiatives touchent les personnes en situation de handicap, même si ces dernières ne constituent pas toujours le principal groupe cible.

Stigmatisation : la stigmatisation est une attitude, une croyance ou un comportement négatif. La stigmatisation peut cibler un groupe de personnes en raison de leur situation. Elle comprend la discrimination, les préjugés, le jugement et les stéréotypes. La stigmatisation ne se limite pas aux attitudes et aux actions des autres. L'autostigmatisation renvoie aux stéréotypes négatifs que les personnes ont par rapport à elles-mêmes. Le langage stigmatisant et les comportements irrespectueux affectent la façon dont les gens se perçoivent. Cela peut avoir un impact sur la façon dont la société les perçoit et les traite.

Directives générales

Le langage sur le handicap évolue constamment. Les préférences de la communauté des personnes en situation de handicap évoluent également. Il est donc important d'adopter une approche au cas par cas. Il existe de nombreuses excellentes façons de décrire le handicap. Sachez que les personnes en situation de handicap ont souvent leurs propres préférences. En cas de doute, demandez-leur de vous indiquer leurs préférences.

De nombreuses personnes en situation de handicap sont fières de leurs différences et ne les considèrent pas comme des limitations. Le mouvement pour les droits des personnes en situation de handicap affirme que la société doit changer, et non la personne en situation de handicap. Beaucoup de gens considèrent que les handicaps sont une forme de diversité humaine plutôt que des affections médicales problématiques.

Le mot « handicapé » doit être utilisé comme adjectif plutôt que comme nom; les personnes ne sont pas des maladies. Il est donc inapproprié d'utiliser le terme « les handicapés ». Utilisez plutôt « les personnes en situation de handicap ». Le mot « handicapé » peut aussi être utilisé comme un verbe, « handicaper », puisque les comportements, les pratiques et les aspects logistiques peuvent handicaper des personnes.

Évitez tout langage qui suggère que les personnes en situation de handicap sont à part de la collectivité. Les personnes en situation de handicap font partie de toute société, et leur inclusion doit être présumée. Les mots et les images doivent refléter l'inclusion dans la société, sauf si l'on veut mettre l'accent sur l'isolement social.

Évitez les euphémismes condescendants tels que « spécial », « besoins spéciaux » ou « doté de capacités différentes ». Évitez des termes tels que « valide » pour décrire les personnes sans handicap.

Utilisez des descriptions précises et neutres de la personne ou de sa situation. Évitez de décrire les personnes en situation de handicap comme des personnes exceptionnelles ou des figures tragiques. Par exemple, évitez d'utiliser les mots « courageux » ou « inspirant ». Évitez de formuler les textes d'une façon qui rend les réalisations de ces personnes remarquables uniquement parce qu'elles ont un handicap. Leur handicap ne doit pas être le centre d'intérêt du texte.

Évitez d'utiliser un langage qui décrit le handicap comme un état indésirable ou une insuffisance, ou de façon insultante. Prenez en compte le contexte. Une terminologie appropriée devient inappropriée si elle est utilisée pour renforcer des idées capacitistes.

Évitez les expressions qui entraînent ou reflètent un malaise, de la pitié, de la douleur ou un sentiment de désespoir. Ces termes peuvent donner aux personnes en situation de handicap l'impression que quelque chose ne va pas chez elles. Tous les handicaps ne provoquent pas de douleur ou ne nécessitent pas de soins médicaux. Utilisez le mot « patient » seulement dans un milieu médical.

Évitez l'expression « vivre avec un handicap », parce que cela peut donner l'impression que le handicap est un fardeau négatif. Elle n'est pas non plus appropriée parce qu'un handicap ne peut pas être distinct de la personne. Le handicap fait partie intégrante de la personne. De plus, l'expression « vivre avec un handicap » n'indique pas qu'un handicap peut être épisodique ou fluctuant.

Évitez les mots qui suggèrent que les personnes en situation de handicap sont inférieures. Évitez les mots qui suggèrent que les personnes devraient exclure les personnes en situation de handicap de certaines activités.

Veillez à ne pas utiliser un langage qui associe la valeur d'une personne à sa capacité à être productive ou à contribuer à la société. Toutes les personnes ont une valeur intrinsèque provenant du fait qu'elles sont des personnes.

Certaines personnes en situation de handicap utilisent des expressions courantes pour décrire leurs activités quotidiennes. Par exemple, des personnes qui se déplacent en fauteuil roulant peuvent dire qu'elles s'en vont marcher. Les personnes qui sont aveugles ou malvoyantes peuvent dire qu'elles voient ce que vous voulez dire. D'autres peuvent cependant percevoir ce langage comme une illustration de la culture capacitiste. Si vous doutez de la préférence d'une personne, utilisez des formules plus neutres.

Concentrez-vous sur le sujet plutôt que sur le handicap. Si le handicap n'est pas pertinent pour l'histoire que vous racontez, il n'est pas nécessaire de le mentionner. Par exemple, ne mentionnez pas la cause du handicap d'une personne qui se déplace en

fauteuil roulant à moins que ce soit pertinent pour l'histoire. Souvent, ce n'est pas pertinent.

Lorsque vous parlez de lieux qui ont été adaptés pour les personnes en situation de handicap, utilisez le terme « accessibles ». N'utilisez pas « pour handicapés » ou « pour invalides » dans ce contexte. Par exemple, parlez d'une « place de stationnement accessible » plutôt que d'une « place de stationnement pour handicapés » ou « pour invalides ». Parlez d'une « cabine de toilette accessible » plutôt que d'une « cabine de toilette pour handicapés ».

N'oubliez pas que certains handicaps ne sont pas visibles ou peuvent être épisodiques. La visibilité d'un handicap n'a aucun lien avec le besoin de mesures d'adaptation. Certaines personnes peuvent aussi avoir plusieurs handicaps. Si une personne requiert une mesure d'adaptation, ne tenez pas pour acquis que leur handicap le plus visible est celui qui requiert le plus d'attention ou d'une mesure d'adaptation.

Voici les recommandations pour le traitement visuel (par exemple rapports, graphiques, vidéos, photographies) :

- utilisez des images qui montrent une grande diversité de personnes en situation de handicap participant à la société, y compris des personnes ayant un handicap invisible;
- utilisez des acteurs ou des mannequins en situation de handicap pour représenter des personnes en situation de handicap. Soyez prudent lorsque vous utilisez des banques de photos. La quasi-totalité des images qu'elles contiennent est des images de personnes qui prétendent avoir un handicap. Par exemple un mannequin photographié dans un fauteuil roulant alors qu'il n'en utilise pas normalement. Les mannequins ou acteurs prétendant être en situation de handicap sont extrêmement évidents pour la communauté des personnes en situation de handicap;
- rappelez-vous que les personnes considèrent généralement les dispositifs de mobilité comme un prolongement de la personne. Choisissez des visuels qui montrent ce respect de l'espace personnel. Par exemple, évitez de montrer la photo d'une personne sans handicap s'appuyant sur le fauteuil roulant d'une autre personne;
- présentez les personnes en situation de handicap dans des situations typiques plutôt que de les dépeindre comme des héros ou des victimes.

La section intitulée « Bons mots à choisir » de ce guide fournit des exemples de termes respectueux.

Vers des politiques et des programmes plus inclusifs

Il est important que les fonctionnaires abordent l'élaboration des politiques de façon inclusive. La conception des programmes et des services doit être axée sur l'accessibilité dès le départ afin de garantir que tous peuvent y contribuer. Mobiliser les personnes en situation de handicap et collaborer avec elles dès le début est une pratique exemplaire.

La Stratégie sur l'accessibilité de la fonction publique du Canada vise à concevoir et à offrir des programmes et des services accessibles. Les fonctionnaires ont été consultés pour l'élaboration de la stratégie. De nombreux fonctionnaires ont exprimé le besoin d'avoir plus d'outils et de formation pour mieux servir les clients en situation de handicap. Ce guide sur le langage inclusif peut favoriser un meilleur service aux clients en situation de handicap. Vous trouverez de plus amples renseignements sur les travaux visant cet objectif sur le site Web de la Stratégie sur l'accessibilité de la fonction publique du Canada.

Le gouvernement du Canada utilise également l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS plus). Cet outil aide la fonction publique à offrir des programmes et des services plus inclusifs et plus accessibles. L'ACS plus tient compte de tous les facteurs identitaires qui se recoupent au sein de divers groupes, notamment le sexe, le genre, la race, l'origine ethnique, l'âge et le handicap. Femmes et Égalité des genres Canada offre un cours sur l'ACS plus, et de plus amples renseignements sont disponibles sur la page Web du cours sur l'ACS plus.

Conclusion

La section des références qui se trouve à la fin de ce guide fournit des outils de rédaction supplémentaires provenant d'Emploi et Développement social Canada et d'autres organisations.

Les mots et les images sont des outils puissants qui façonnent les attitudes et les perceptions de la société à l'égard du handicap. Toutefois, malgré les progrès accomplis ces dernières années, des stéréotypes négatifs subsistent. Choisissez des mots et des images qui vous permettent de communiquer avec les personnes en situation de handicap et de parler d'elles de manière juste et en toute confiance.

Bons mots à choisir

Tableau 1 : Bons mots à choisir

Au lieu de…	**Veuillez utiliser…**
Autiste de haut niveau, autiste à haut niveau de fonctionnement, autiste de bas niveau, autiste à bas niveau de fonctionnement	Personne autiste ayant un faible besoin de soutien, personne autiste ayant un grand besoin de soutien Remarque : Les étiquettes « de haut niveau » ou « à haut niveau de fonctionnement » et « de bas niveau » ou « à bas niveau de fonctionnement » sont inefficaces pour décrire les forces des personnes autistes et les obstacles auxquels elles sont confrontées. De nombreuses personnes interprètent ces étiquettes comme des insultes. Notez que les Canadiens qui s'inscrivent dans le spectre autistique ont des opinions et des préférences différentes sur la terminologie. Un grand nombre de Canadiens autistes préfèrent le langage centré sur l'identité. D'autres préfèrent le langage centré sur la personne ou le terme « spectre autistique ». En cas de doute, demandez à la personne concernée de vous indiquer les termes qu'elle préfère.
Aveugle, non-voyant, malvoyant, handicapé visuel (n.)	Personne aveugle, personne malvoyante, personne ayant une perte de vision Remarque : Les personnes aveugles peuvent se désigner elles-mêmes comme « aveugles » ou « malvoyantes » si elles ont un certain degré de vision.
Chien-guide pour aveugle	Chien-guide Remarque : Les propriétaires des chiens-guides sont appelés « maîtres-chiens ». Ensemble, ils sont considérés comme une « équipe ».
Déficient mental, attardé, débile, retardé, personne qui présente un retard de développement	Personne présentant une déficience intellectuelle, personne présentant un trouble du développement intellectuel ou cognitif, personne atteinte de trisomie 21, etc. Remarque : Précisez le type de handicap uniquement si cela est pertinent.

Au lieu de…	**Veuillez utiliser…**
En difficulté d'apprentissage, atteint d'un problème d'apprentissage, dyslexique	Personne ayant des difficultés d'apprentissage Remarque : « Personne ayant des difficultés d'apprentissage » est une description générale qui peut faire référence à un ou plusieurs handicaps précis. S'il y a lieu, il est possible de préciser le type de handicap, par exemple « personne atteinte de dyslexie ».
Épileptique (n.)	Personne ayant l'épilepsie
Handicap profond, handicap grave	Personne ayant besoin de soutien élevé
Handicapé (n.)	Personne en situation de handicap
Inarticulé, incohérent	Personne ayant un trouble de la communication, ayant un trouble de la parole
Infirme, estropié, éclopé, paralysé (n.)	Personne en situation de handicap, personne à mobilité réduite, personne à agilité réduite; s'il y a lieu, personne ayant une lésion de la moelle épinière, personne ayant de l'arthrite, etc.
Invalide (n.)	Personne en situation de handicap
Langue des signes	Langue des signes québécoise, American Sign Language, langue des signes autochtone (qui comprend la langue des signes des Plaines, la langue des signes du Plateau, et la langue des signes inuite) Remarque : Lorsque c'est possible et pertinent, précisez la langue en question. En français, le nom des langues prend la minuscule initiale.

Au lieu de…	**Veuillez utiliser…**
Malade mental, aliéné, fou, dérangé, dément, maniaque, détraqué, névrosé, psychotique (n.)	Personne ayant un handicap mental, personne ayant un handicap psychiatrique, personne ayant un handicap psychosocial Remarque : N'utilisez le terme « aliénation mentale » que dans un sens juridique. L'expression « personne ayant un handicap de la santé mentale » est large. S'il y a lieu, vous pouvez préciser le type de handicap, par exemple « personne atteinte de dépression ».
Malentendant, handicapé auditif, personne dure d'oreille	Personne présentant un déficit auditif, personne malentendante Remarque : Ces personnes ne sont pas sourdes. En raison d'une perte d'audition, elles peuvent utiliser des dispositifs d'amplification. Elles perçoivent le terme « handicapé auditif » comme ayant une connotation négative et ne reconnaît pas la différence entre la communauté des Sourds et celle des personnes atteintes d'un déficit auditif. À ne pas confondre avec le terme « personne sourde ».
Nabot, nain	Personne de petite taille
Non verbal, qui ne communique pas	Qui ne communique pas au moyen de mots ou de signes; s'il y a lieu, qui utilise une technologie d'assistance pour communiquer
Personne aux prises avec des difficultés physiques, handicapé physique, déficient physique	Personne ayant un handicap physique
Personne ayant des besoins particuliers, personne ayant des besoins spéciaux	Personne ayant des exigences d'adaptation, personne ayant besoin de soutien

Au lieu de…	**Veuillez utiliser…**
Personne ayant une malformation de naissance, personne ayant une malformation congénitale, personne ayant une difformité	Personne née avec un handicap, personne ayant un handicap de naissance
Personne confinée à un fauteuil roulant, personne rivée à un fauteuil roulant, personne clouée à un fauteuil roulant, personne vivant en fauteuil roulant	Personne qui utilise un fauteuil roulant, personne qui se déplace en fauteuil roulant
Personne dotée d'aptitudes différentes, personne dotée de capacités différentes	Personne en situation de handicap
Personne normale, personne capable, personne non-handicapée	Personne sans handicap
Personne qui a du mal à…, personne qui a des difficultés à…, personne qui a des défis concernant…	Personne ayant besoin de…
Soignant (n.)	Personne qui offre un soutien, préposé
Souffrir de…, être frappé de…, être affligé par… (un handicap, un trouble, etc.)	Il a…; elle a…; ils ou elles ont…; une personne avec… Remarque : Les personnes en situation de handicap ne souffrent pas nécessairement en raison de leur handicap.

Au lieu de…	**Veuillez utiliser…**
Sourd-muet, sourd et muet, personne qui n'entend rien	Personne sourde Remarque : La communauté des Sourds est une communauté culturelle et linguistique distincte. Lorsqu'on fait référence à cette communauté, il est préférable de mettre la majuscule à « Sourd ». Le S majuscule signifie que l'on parle de la communauté ou de la catégorie centrée sur l'identité plutôt que de l'expérience d'être ou de devenir sourd. En général, les personnes qui se disent « Sourdes » (avec la majuscule) utilisent la langue des signes et s'identifient comme faisant partie de la communauté des Sourds. Souvent, elles sont nées sourdes ou sont devenues Sourdes à un jeune âge. Les personnes qui se qualifient de « sourdes » (avec la minuscule) peuvent ne pas utiliser la langue des signes et peuvent être nées sourdes ou devenues sourdes plus tard dans leur vie. Les préférences d'une personne peuvent varier.
Spasme, épisode, attaque, convulsions	Crise, ou s'il y a lieu, crise d'épilepsie
Spastique	Personne ayant des spasmes
Stationnement pour handicapés, toilettes pour handicapés	Stationnement accessible, toilettes accessibles
Victime de… (paralysie cérébrale, sclérose en plaques, arthrite, etc.)	Personne ayant une paralysie cérébrale, personne ayant la sclérose en plaques, personne ayant de l'arthrite, personne à mobilité réduite, personne en situation de handicap, etc.

Au lieu de…	Veuillez utiliser…
Vivant avec… (un handicap, l'autisme, etc.)	Personne en situation de handicap, personne autiste, etc. Remarque 1 : Un handicap ne peut être séparé de la personne parce qu'il fait partie intégrante d'elle. L'expression « vivre avec » peut aussi donner l'impression que le handicap est un fardeau négatif. Les handicaps ne causent pas tous de la douleur et ne requièrent pas tous des soins médicaux. Pour ces raisons, nous recommandons d'éviter l'expression « vivre avec ». Remarque 2 : L'expression « vivre avec » ne communique pas la nature épisodique d'un handicap. S'il est important de spécifier la nature épisodique d'un handicap, utilisez plutôt des termes comme « épisodique » ou « temporaire ». Vous pouvez aussi dire que l'expérience du handicap et des limitations est « progressive », « récurrente », « fluctuante » ou « continue ».

Références du gouvernement du Canada

Bureau de la traduction
Guide de la terminologie liée à l'équité, la diversité et l'inclusion dans Termium
https://www.noslangues-ourlanguages.gc.ca/fr/publications/equite-diversite-inclusion-equity-diversity-inclusion-fra?view_mode=bilingual

Lexique sur l'accessibilité du Bureau de la traduction dans Termium
https://www.btb.termiumplus.gc.ca/publications/accessibilite-accessibility-fra.html

Conseil du Trésor du Canada
Directive sur l'obligation de prendre des mesures d'adaptation
https://www.tbs-sct.canada.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32634&section=html

Lignes directrices sur l'accessibilité des produits et des activités de communications
https://www.tbs-sct.canada.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32728

Mesure du progrès : Stratégie sur l'accessibilité au sein de la fonction publique du Canada
https://www.canada.ca/fr/gouvernement/fonctionpublique/mieux-etre-inclusion-diversite-fonction-publique/diversite-equite-matiere-emploi/accessibilite-fonction-

publique/strategie-accessibilite-fonction-publique-tdm/strategie-accessibilite-fonction-publique-mesure-progres.html

Rien sans nous : la Stratégie sur l'accessibilité au sein de la fonction publique du Canada
https://www.canada.ca/fr/gouvernement/fonctionpublique/mieux-etre-inclusion-diversite-fonction-publique/diversite-equite-matiere-emploi/accessibilite-fonction-publique/strategie-accessibilite-fonction-publique-tdm.html

Emploi et Développement social Canada (EDSC)
Emploi et Développement social Canada – Plan d'accessibilité
https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/accessibilite/rapports-publications/plan-triennal-accessibilite-2022.html

Ministère de la Justice Canada
Loi canadienne sur l'accessibilité
https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-0.6/page-1.html

Statistique Canada
Les dynamiques de l'incapacité : les limitations progressives, récurrentes ou fluctuantes
https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-654-x/89-654-x2019002-fra.htm

Statistiques sur l'accessibilité
https://www.statcan.gc.ca/fra/themes-debut/accessibilite

Références supplémentaires

Remarque : Les ressources suivantes provenant de l'extérieur d'Emploi et Développement social Canada fournissent de l'information utile. Elles ne sont pas nécessairement disponibles dans les deux langues officielles.

Adaptation du milieu de travail (Le Milieu de Travail Inclusif)
https://lemilieudetravailinclusif.ca/fr/articles/adaptation-du-milieu-de-travail

Audisme (Association des Sourds du Canada)
http://cad.ca/fr/dossiers-sur-la-surdite/audisme/

Communication inclusive (Université du Québec)
https://reseau.uquebec.ca/fr/a-propos/equite-diversite-et-inclusion

Disability and Language (Disability and Philanthropy Forum) (en anglais seulement)
https://disabilityphilanthropy.org/resource/disability-and-language/

Disability Language Guide (Stanford University) (en anglais seulement)
https://disability.stanford.edu/news/disability-language-guide

Disability Language Style Guide (National Center on Disability and Journalism) (en anglais seulement)
https://ncdj.org/style-guide/

Guide terminologique : Un vocabulaire approprié à l'égard des personnes handicapées de l'Ontario (gouvernement de l'Ontario, ministère des Affaires civiques et de l'Immigration)
https://forms.mgcs.gov.on.ca/fr/dataset/on00400/resource/9e6e767a-b78c-4810-b275-ce2c8320966e

Infirme à personne en situation de handicap : combat de mots (Handicap.fr)
https://informations.handicap.fr/a-choix-des-mots-5633.php

La terminologie (Association des Sourds du Canada)
http://cad.ca/fr/dossiers-sur-la-surdite/la-terminologie/

Language Guide (People with Disability Australia) (en anglais seulement)
https://pwd.org.au/resources/disability-info/language-guide/

Lignes directrices pour l'inclusion du handicap dans la langue (Nations Unies)
https://www.ungeneva.org/fr/about/accessibility/disability-inclusive-language

Portraying People with Disabilities in the Media (Easter Seals) (en anglais seulement)
https://www.easterseals.com/news-and-stories/disability-in-media.html

Say the Word (Public Health Post) (en anglais seulement)
https://www.publichealthpost.org/research/say-the-word/

Terminology Tips: Using the Appropriate Lexicon (RespectAbility) (en anglais seulement)
https://www.respectability.org/inclusion-toolkits/terminology-tips-using-the-appropriate-lexicon/